

Novembre 2014

### **NON à la hausse des impôts qui se prépare**



Un article intitulé "Etat des finances de la commune" a été publié dans le magazine municipal d'octobre et mis en ligne sur le site internet de la ville.

Ainsi que nous l'avons immédiatement affirmé, cet article est un tissu d'approximations, de mauvaise foi et de mensonges, destiné uniquement à préparer les Villecresnois à une hausse future des impôts locaux et à en attribuer la responsabilité à l'équipe sortante.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de répondre de manière précise, en reprenant une à une les affirmations du maire, afin d'y apporter notre propre éclairage.

Précisons d'emblée que tous les chiffres auxquels il est fait référence dans notre réponse sont issus des **comptes des communes et des groupements à fiscalité propre** (millésimes 2000 à 2013) publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'intérieur (DGCL).

Ils ont donc un caractère **officiel et indiscutable** et pourront être vérifiés par le lecteur sur leur site.

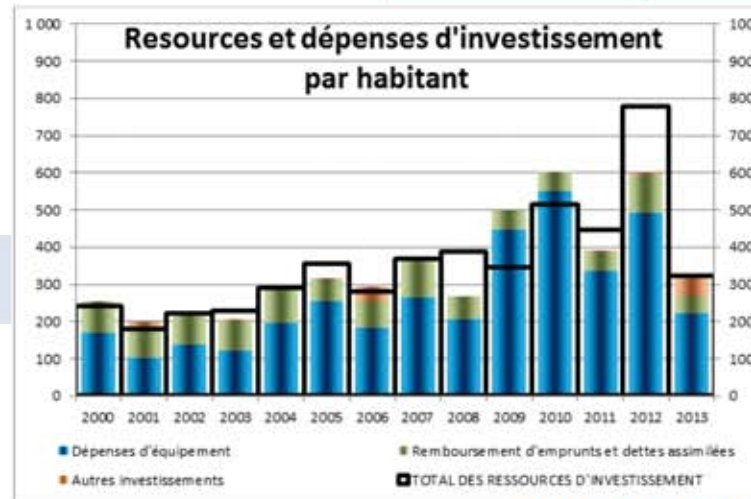
### **Nous conservons l'ambition de préparer l'avenir**



### TROISIÈME AFFIRMATION : UNE VILLE SOUS-ÉQUIPÉE

L'accusation ne tient pas lorsqu'on examine les chiffres officiels publiés par la DGCL, tels qu'ils apparaissent dans le graphique ci-dessous

| Période   | Dépenses d'équipement | Dépenses d'investissements totaux | Recettes d'investissements totaux |
|-----------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 2001-2007 | 180 €/an              | 269 €/an                          | 275 €/an                          |
| 2008-2013 | 376 €/an              | 447 €/an                          | 467 €/an                          |



Sur ce chapitre, Monsieur GUILLE va même jusqu'à mentir en affirmant : "Il est à noter que l'investissement de la maison de la petite enfance était déjà programmé par la mandature précédente de Pierre-Jean GRAVELLE". Cela est **TOTALEMENT FAUX**. En effet, et cela constitue une preuve formelle, dès notre élection, nous avons dû négocier durement un nouvel avenant au contrat régional pour réintroduire la maison de la petite enfance que l'équipe précédente avait supprimée. Cet avenant a été approuvé par le conseil municipal en 2009 et par le Conseil Régional quelques mois plus tard. Le projet d'EPV, liste conduite par M. Gravelle sur laquelle figurait le maire actuel, ne prévoyait alors qu'une mini-crèche.

### PREMIÈRE AFFIRMATION : LA DÉGRADATION SIGNIFICATIVE DES MARGES DE LA COMMUNE DEPUIS 2011

Il y a effectivement une dégradation visible en 2011 mais elle n'est pas significative d'une politique récurrente. Il faut se souvenir que si l'excédent brut de fonctionnement a subi, cette année-là, une baisse notable, c'est en raison d'un décalage d'une année dans la perception de certaines recettes. Il suffit, pour le vérifier, de constater que les produits de fonctionnement par habitant s'établissaient à 1068 € en 2011, **1391 € en 2012** pour revenir à 1165 € en 2013.

### DEUXIÈME AFFIRMATION : SUR LA PÉRIODE 2008-2013 LES DÉPENSES ONT AUGMENTÉ PLUS VITE QUE LES RECETTES

C'est vrai en moyenne mais dans des proportions très faibles. L'excédent brut de fonctionnement qui était de 223€/hab/an entre 2001 et 2007, s'établit à 203€/hab/an entre 2008 et 2013. Cette légère diminution est la conséquence du choix politique, que nous avons effectué, **d'améliorer le niveau des services rendus aux habitants.**

- ➡ Ouverture d'une maison de la petite enfance (8 personnes)
- ➡ Création du service Villecresnes Propreté (2 personnes)
- ➡ Création de la Police Municipale et des AVSP (4 personnes)
- ➡ Mise en place d'un véritable service jeunesse (2 personnes)
- ➡ Gestion et entretien du site sportif de l'ASPTT (environ 150000 €/an)
- ➡ Réouverture de la piscine (subvention d'équilibre de 50000 €/an)
- ➡ Reprise du centre de loisirs de La Poste (5 agents repris dans le cadre de la négociation de rachat du site)
- ➡ Amélioration de l'accueil et station passeports (1 personne supplémentaire)
- ➡ Instruction des permis de construire en interne (1 personne supplémentaire)
- ➡ Offre culturelle (budget de 50000 €/an)

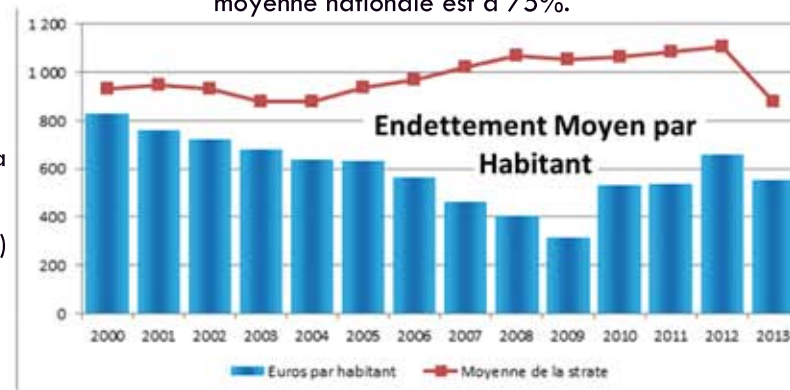
Toutes ces dépenses correspondent à ce qui doit être réalisé dans une ville qui se veut efficace, moderne et vivante. Nous les assumons pleinement.

### QUATRIÈME AFFIRMATION : LE DOUBLEMENT DE L'ENDETTEMENT DE LA VILLE

Nous attaquer sur ce point n'a pas de sens. Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la dette par habitant depuis 2000. Cela se passe de commentaires.

La légère hausse de l'endettement de la ville entre 2008 et 2013 doit être rapprochée du haut niveau des investissements réalisés. (Plus de 22 millions €)

Villecresnes présente un ratio endettement/ produits de fonctionnement de 47% quand la moyenne nationale est à 75%.



Par ailleurs à fin 2013, et en euros par habitant, **l'endettement de notre ville demeure très inférieur à celui de villes voisines et comparables :**

- Villecresnes : **552 €/hab**
- Mandres-les-Roses : 747 €/hab
- Marolles-en-Brie : 1088 €/hab
- Santeny : 501 €/hab
- Perigny-sur-Yerres : 774 €/hab
- Villeneuve-le-Roi : 805 €/hab

(Cette ville est une référence absolue pour nos élus actuels)

**On pourra observer, sur le graphique ci-dessus, que le plus haut niveau d'endettement se situe au 31/12/2000.....c'est-à-dire à la fin du mandat d'adjoint aux finances de Gérard GUILLE. Il aura probablement oublié.**

Ne faudrait-il pas plutôt inverser le sens de la proposition. C'est la situation actuelle qui n'est pas conforme au budget.

En effet si nous sommes responsables de la confection du budget 2014, nous ne sommes pour rien dans la manière dont il est mis en œuvre.

⇒ N'est-ce pas le nouveau maire qui a souhaité "reconsidérer" le projet du Bois-Prie-Dieu ce qui a fait perdre beaucoup de temps et a conduit à la baisse du prix de vente des terrains ?

⇒ Si les dirigeants de La Poste avaient évoqué dès 2013 leur intention de renégocier la convention passée avec la ville, la demande en avait été fermement rejetée par l'ancien maire. L'actuel, lui, semble avoir cédé. Ce problème est le sien. Il faut du courage pour résister.

### CONCLUSION

Durant la campagne, nous nous sommes engagés à maintenir les taux de l'imposition locale de Villecresnes inchangés entre 2014 et 2020, ainsi que nous l'avons fait entre 2008 et 2014, parce que nous sommes convaincus que la pression fiscale pesant sur les Villecresnois est déjà suffisamment importante. **Nous n'avons pas changé d'avis.**

Les finances de Villecresnes sont saines. L'endettement est faible. Les recrutements nécessaires à une ville en développement ont été anticipés, ainsi que les investissements ou projets d'investissements inscrits dès le budget 2013. **Il n'est donc nul besoin d'augmenter les impôts.**

Qualifier d'audit financier quelques affirmations incohérentes, prenant des références parfois en 2011, parfois en 2012, parfois en 2013, est au minimum un abus de langage.

Espérons que le maire n'aura pas déboursé une somme trop importante pour un travail qui se caractérise par beaucoup de légèreté et d'insuffisance argumentaire et présente un si maigre résultat.

*Comme nous vous l'avions annoncé, nous venons de créer une association "Villecresnes Avenir" et nous vous inviterons prochainement à nous y rejoindre pour réfléchir avec nous aux actions, aux projets et aux équipes dont Villecresnes aura besoin pour retrouver son dynamisme.*

N'oubliez pas de vous connecter sur notre blog : [www.villecresnes-ambition.fr](http://www.villecresnes-ambition.fr)  
Vous y trouverez des informations qui ne sont publiées ni dans le magazine municipal, ni sur le site Internet de la ville.